

LES DÉBUTS DU SYNDICALISME EN LIBYE

Etudier la naissance des syndicats dans un pays à peine connu dans le monde il y a quelques années peut paraître surprenant. Il y a seulement une vingtaine d'années on croyait la Libye pauvrement dotée en ressources naturelles et qu'en conséquence, elle n'avait aucun avenir économique. La découverte du pétrole a tout fait changer et ce pays dont l'existence semblait à jamais figée et parasitaire devient indépendant politiquement et économiquement. Cependant on ne peut comprendre son évolution et en particulier une forme de celle-ci, le syndicalisme, sans se pencher sur les années qui ont précédé l'indépendance et la découverte du pétrole. Ce pays, l'un des plus grands d'Afrique, ne possède qu'un million et demi d'habitants, population qui ne peut cultiver pour sa subsistance, que deux à trois pour cent de sa superficie : six pour cent du sol peuvent être voués au pâturage lorsque des pluies suffisantes tombent sur la Cyrénaïque et la Tripolitaine. Au total dix à douze pour cent de la surface du pays peuvent être utilisés en agriculture. A un climat caractérisé par de longues et fréquentes sécheresses s'ajoute la dégradation des terres due à une agriculture demeurée biblique, la destruction systématique de la forêt par le pasteur qui régénère ses pâturages par le feu, et en même temps détruit celle-ci, aux troupeaux qui broutent toute végétation, même ligneuse. A ces désastreux usages s'ajoute la mentalité retardataire de populations soumises pendant de longs siècles aux dominations étrangères et que la nouvelle source de richesse, le pétrole, a profondément bouleversées. Tout ce long passé de colonisation et de mauvaise exploitation du sol réduisent la Libye, ancien grenier de Rome, à une déficience agricole si grave qu'elle n'est plus en mesure de nourrir sa population.

Les débuts de la transformation de la Libye se situent sous la domination fasciste, mais l'effort agricole entrepris alors n'est fait que pour et par la population italienne transplantée en Libye, sans souci des Libyens dont les terres ont été prises soit par confiscation lorsqu'elles appartenaient à des exilés ou à des condamnés, soit plus rarement par expropriation à des taux normaux. C'est de cette période que date la naissance du syndicalisme en Libye, syndicalisme apporté par la colonisation fasciste et dont les seules préoccupations ne concernaient que les intérêts des ouvriers italiens et non ceux des ouvriers libyens. Durant cette période, les conditions de travail sont régies par le code du travail élaboré pour l'Afrique et, dans le cas de la Libye, s'applique aux deux provinces de Cyrénaïque et de Tripolitaine. Le contrat collectif entre employeurs et employés est institué en 1938, ainsi que la réglementation des horaires, assurances et vacances. Il faut cependant faire remarquer que le régime des assurances est différent pour les Libyens. Il ne couvre

en effet que les accidents pour l'ouvrier lui-même et non les maladies. Rien n'est prévu pour sa famille. Trois années auparavant la législation sur l'union des travailleurs avait vu le jour en Libye, mais, là encore, la discrimination entre Italiens et Libyens se fait sentir puisqu'en fait cette législation n'est appliquée qu'aux Italiens seuls. Une petite exception : la loi permet au gouverneur général d'adopter par décret un contrat de travail qui devient alors obligatoire pour les employeurs envers tous les ouvriers, quelle que soit leur nationalité ; en conséquence tout litige survenant entre patrons et ouvriers est jugé par les cours de Tripoli et de Benghazi, assistées d'experts.

Il faut noter la promulgation d'un certain nombre de décrets qui tendent généralement à favoriser la poussée du syndicalisme chez les ouvriers libyens. Quelques-uns ont même une importance assez grande : ainsi celui du 9 avril 1935 accorde aux Libyens une représentation dans les conseils économiques corporatifs et le décret royal de janvier 1937 légalise les syndicats. Cette législation a fonctionné jusqu'en 1943 ; au mois d'août de la même année a paru un décret sur les conditions de travail et les salaires des ouvriers Libyens dans certaines catégories de travail spécialisé.

Il ne faut pas s'illusionner sur la portée réelle de ces décrets ; ils doivent être replacés dans un contexte politique donné, c'est-à-dire à une période de régime totalitaire où déjà la liberté syndicale est étouffée en Italie et a donc encore plus de difficultés à naître et à exister dans les pays colonisés.

En fait, dès l'année 1940, la domination italienne se trouve mise à l'épreuve par les Alliés et, dès cette époque l'Emir Idris forme une armée en Egypte, où il est exilé, pour aider les Anglais à chasser les Italiens de Libye. Après les victoires franco-britanniques dans le Fezzan, la Tripolitaine et la Cyrénaïque, la Libye passe sous contrôle allié. L'Emir Idris revient en Libye et après quelques années de mandat allié le pays acquiert son indépendance en 1951.

Ces bouleversements politiques profonds ont comme première conséquence la disparition de toute la législation fasciste, mais les créations syndicales embryonnaires subsistent cependant et prennent même durant les années d'occupation un nouvel essor. Les Alliés, en effet, essayant dans une certaine mesure, et en partie avec l'intention de former quelques cadres avant de partir, de favoriser l'accession de Libyens à des postes de fonctionnaires dans l'enseignement, la police, l'armée, et même la magistrature. Ce sont ces Libyens qui forment le premier état-major syndical libyen et ce sont eux encore qui sont les principaux leaders actuels. Vers la fin de la domination italienne, c'est-à-dire en février 1943, on créa à Tripoli un office du travail et, après les hostilités, un certain nombre d'Italiens continuèrent à gérer cet office pendant quelque temps. Il servit de lien entre l'armée d'occupation et l'administration, et le directeur de l'office s'occupa toujours des questions de salaire, des ressources et de la législation du travail. L'un de ses principaux soucis à l'époque est de remplacer les ouvriers italiens spécialisés, qui sont partis avec l'armée fasciste, par des Libyens et, assez souvent, l'administration britannique elle-même a été obligée de demander aux Italiens qui sont réfugiés à Tunis de reprendre leur emploi en Libye.

Pendant toute cette période, étant donnés les dégâts causés par la guerre, les conditions de travail sont extrêmement mauvaises; la plupart des ouvriers vivent dans des maisons insalubres et le pays connaît une grande famine. Ceci est intéressant à noter, car les dirigeants syndicaux disent que ce sont ces conditions déplorables qui les ont poussés à essayer de créer rapidement un véritable mouvement ouvrier. Ils disent aussi qu'ils furent aidés dans cette tâche par le gouvernement anglais et surtout par les commissaires assistants. Parmi ces derniers, William Carter leur fut d'une aide précieuse. Le rôle de ces commissaires n'est pas négligeable; l'un d'eux, Hamilton Brown, élu maire de Tripoli sous le mandat britannique, s'avéra un excellent arbitre dans les conflits entre patrons et ouvriers, et réussit même, dit-on à empêcher plusieurs grèves. Il s'efforça en outre de trouver de l'emploi pour les travailleurs.

D'après Hamilton Brown, il y eut alors un homme qui opéra la transition, tout au moins au début, entre la période fasciste et l'indépendance : ce fut le docteur Enrico Cibelli. Le docteur Cibelli, ancien fasciste, est devenu plus tard communiste. Sa conversion, comme sa personnalité réelle, restent assez obscures et soumises à des jugements extrêmes. Selon certains, c'est un homme très intelligent, lettré, qui aida beaucoup le mouvement syndical libyen, mais pour beaucoup d'autres, c'est surtout un homme dénué de scrupules. Il ne faut pas nier toutefois la valeur de son aide sous l'administration britannique. Il créa d'abord une Association politique italienne pour le progrès de la Libye et il semble qu'il fit tout ce qu'il put pour l'indépendance du pays. Sa nouvelle Association fut appelée « Association du Conseil des Dix »; elle était composée de cinq hommes de droite et de cinq hommes de gauche. Elle s'opposait à la fois au « Comité Consultatif Italien » de tendance nettement à droite et au « Front Démocratique », dirigé par A. Felice, qui avait pour adhérents les ouvriers communistes italiens. D'autre part, Cibelli avait une charge de notaire à Tripoli, ce qui lui permit assez rapidement d'obtenir une clientèle politique suffisante. C'est à partir de là, dit-on, qu'il commença à s'intéresser au sort des plus déshérités et à entrer en contact, lors de ses fréquents voyages en Italie, avec les communistes italiens qui, peu à peu, l'amènèrent à envisager la création de syndicats.

Tout ceci n'est qu'une hypothèse car les actes exacts de Cibelli et surtout ses liens avec le communisme sont loin d'être prouvés. En fait, cela explique assez bien le passage d'un syndicalisme très proche du corporatisme fasciste à un syndicalisme de conception occidentale, ou même légèrement marxiste.

Quoiqu'il en soit, l'Association de Cibelli se transforme et prend le nom d'Union des Travailleurs Libyens, mais, à cette époque encore, 80 % de ses adhérents sont italiens, les deux groupes les plus importants qui la composent étant celui des mécaniciens qui travaillent avec l'armée britannique et les ouvriers du port, c'est-à-dire principalement les dockers, dirigés par Mohamed Buras qui devint plus tard un des leaders des syndicats libyens. Il faut également citer parmi eux, Ibrahim Fergiani qui est maintenant propriétaire d'une très importante librairie à Tripoli, ainsi que Mohamed Dachil. Tous ces hommes ont été formés en partie en Tunisie et en partie à Tripoli. Mais il semble déjà très difficile de maintenir les syndicats hors de toute tendance

politique, car la plupart des ouvriers appartiennent soit au Congrès du Parti National (environ 90 %), soit au BLOC Party. Or, le chef du Parti du Congrès, Bachir Bey al-Sadawi, est très fortement pan-arabe et pro-égyptien; il en est de même d'un certain nombre de leaders syndicalistes, qui par ailleurs, restent encore plus ou moins liés à Cibelli et aux communistes.

La situation demeure assez confuse pendant un temps et aboutit à l'exil de Cibelli par le gouvernement libyen en 1951, suivi de celui de Al-Sadawi quelques années plus tard. Peu de temps avant son départ définitif pour l'Italie Cibelli fait entrer son Union dans la Fédération mondiale des syndicats communistes (F.M.S.C. ou W.F.T.U.), mais son organisation ne dure pas et, dès son départ, une nouvelle fédération est créée : celle des syndicats des Travailleurs libyens (F.S.T.L. ou F.L.L.U.) qui groupe un grand nombre de syndicats indépendants. En 1952, la F.L.L.U. prend le nom de Syndicat général des Travailleurs libyens (S.G.T.L. ou L.G.L.U.), et s'affilie à la confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L. ou I.C.F.T.U.). Parallèlement, la première loi sur le travail est en préparation et les nouveaux leaders font de leur mieux pour que chaque catégorie de travailleurs puisse être reconnue aux termes de la nouvelle loi. Pour avoir plus de poids ils pensent à regrouper les syndicats libres et arrivent, disent-ils, à en avoir 24 dans leur fédération, dont furent exclus les syndicats de Cibelli, qui durent alors se fonder dans la nouvelle fédération. La première loi sur le travail est votée le 30 avril 1951; elle ne s'applique qu'à la Tripolitaine et détermine les conditions de travail sous contrat; n'y sont d'ailleurs inclus que les ouvriers spécialisés qui étaient à ce moment-là en très petit nombre.

La loi fixe les conditions générales de travail : semaine de 48 heures, et 12 jours de congé pour les ouvriers travaillant au mois et six jours pour ceux qui sont employés à la semaine ou à la quinzaine. Les salaires fixés sont assez bas et, en fait, peu d'ouvriers peuvent jouir de leurs congés à cause de l'irrégularité de l'emploi.

En outre, on trouve dans cette loi, deux clauses très significatives : l'une prévoit la dissolution d'un syndicat par rejet de sa demande d'enregistrement s'il semble y avoir un syndicat plus représentatif (la notion de représentativité n'est pas définie), et l'autre la résiliation de l'enregistrement d'un syndicat si ses activités « semblent être un danger pour l'ordre public ou la loi ». Là encore on retrouve la même généralité dans les termes. Il est dès lors très facile pour le gouvernement soit d'empêcher la création d'un syndicat, soit de le déclarer hors la loi, dès qu'il fait preuve d'un certain intérêt pour la classe ouvrière, ou du sens de sa condition, ou même pour un motif quelconque.

Il faut également ajouter qu'il n'y a aucune juridiction prévue, ni aucune procédure pour régler les conflits qui peuvent s'élever entre patrons et ouvriers. Toute discussion est finalement jugée par les cours civiles et, dans la plupart des cas, la procédure est si coûteuse que les ouvriers hésitent toujours à aller aussi loin. Bien sûr à cette époque on ne peut parler encore de syndicats très actifs au sens où on l'entend en général, mais seulement d'un début de syndicalisme, adapté à des conditions de travail très particulières à la mentalité de la population ouvrière venue directement des communautés

rurales traditionnalistes et encore mal adaptées à la vie urbaine, au travail régulier, à la discipline.

Il faut aussi considérer que cette classe est illettrée à 98 % et qu'elle n'a ni les moyens, ni les intentions, ni les possibilités de lutter pour l'amélioration de ses conditions de vie.

C'est dans ce contexte que Salem Shita commence à prendre une place à la Fédération qui, déjà, groupe un certain nombre de syndicats, et possède beaucoup d'adhérents. Il est malheureusement impossible de donner des chiffres, car le nombre d'adhérents donné est si élevé qu'il faut rester très réservé quant à son exactitude. Shita devient secrétaire général de la Fédération en 1952, tandis que Sharif en est le Président. Peu de temps après, Sharif occupe une place importante au gouvernement et devient membre du conseil législatif provincial (la Libye était encore un état fédéral). Dès lors il offre sa démission qui ne sera acceptée qu'en 1955.

Mais il existait déjà des divergences de vue entre S. Shita et Sharif quant à l'organisation et le développement du syndicalisme libyen. Ce désaccord aboutit à un conflit qui se termine par la victoire de Shita, qui prend alors la direction des syndicats libyens et la garde encore.

Shita est entré dans le syndicalisme par l'enseignement et la politique. C'est un homme qui possède une assez forte personnalité. Il commence sa carrière comme ouvrier non spécialisé, puis il entre dans la police sous l'occupation fasciste et y reste jusqu'à l'indépendance. Il suit des cours du soir et devient professeur; de là il fait du syndicalisme, puis entre au F.L.L.U. comme représentant des syndicats des enseignants. C'est un homme habile et sa position de syndicaliste pro-arabe et nationaliste ne l'empêche ni d'être en très bons termes avec le gouvernement, ni de s'aligner sur les normes occidentales ou même américaines dans certaines circonstances. On lui a souvent reproché de ne pas avoir assez lutté pour les ouvriers, mais il faut tout de même admettre qu'il a obtenu quelques résultats. Il réussit à faire reconnaître les syndicats libyens sinon officiellement, du moins en fait. Il collabore à l'étude du code du travail en 1955; avec ses collègues il essaye d'obtenir que le droit de grève soit légal et que les salaires et les jours de congé soient augmentés.

Il a en fait dès 1959 une position officielle dans le syndicalisme international, il devient vice-président de la Confédération internationale des Syndicats arabes (C.I.S.A. ou I.C.A.T.U.), mouvement dirigé par Nasser et dans lequel il est le représentant de presque tous les syndicats libyens de Tripolitaine et Cyrénaïque. Il assiste régulièrement aux conférences tenues par l'organisation internationale du travail (I.L.O.) dont la Libye est le seul membre arabe.

En 1958 Salem Shita est élu au conseil législatif de Tripolitaine, puis il entre au gouvernement. Les deux fonctions, syndicale et gouvernementale, sembleraient pourtant assez incompatibles. Tout ceci n'a pas toujours contribué à la popularité de Shita, bien des gens estimant qu'il est un agent du gouvernement, lequel finance son journal *At-Talia* et lui donne également des subsides pour le maintien de sa fédération.

La fédération de Shita (L.G.L.U.) est de fait une des deux grandes unions syndicales libyennes, elle est composée de plusieurs syndicats : pétrole, port, tabac, aéroports civils et militaires, hôtellerie, alimentation...

Il ne semble pas y avoir une organisation interne très poussée, pas de dirigeants par section, pas de méthodes éducatives ni de spécialisation quelconque. Au début, certains leaders qui avaient suivi des cours dans des écoles spécialisées d'Afrique pour leur formation syndicale, fondent un comité éducatif chargé de faire des conférences hebdomadaires aux ouvriers pour essayer de leur donner conscience de leur situation et leur apprendre aussi à défendre leurs droits. L'un de ces dirigeants chargés des cours fut Mushah Turshani, trésorier du syndicat du pétrole. Il y eut aussi Nefershi, président de l'Union des ouvriers du port, qui se montra favorable à cette méthode d'enseignement. Il devint d'ailleurs plus tard secrétaire général du L.G.L.U. lorsque Shita dut partir.

Il reste cependant certain que cette fédération est dans son ensemble un mouvement centriste et extrêmement modéré, qui bénéficie plus ou moins ouvertement de l'aide gouvernementale et ne constitue pas en fait une union syndicale très poussée ni très organisée. On doit rappeler que, lorsqu'il s'agit du syndicalisme libyen, il faut se garder de tout jugement ou de tout rapprochement avec les formations syndicales occidentales et, à plus forte raison, avec les organisations de tendance marxiste.

La fédération rivale du L.G.L.U. est la Fédération libyenne des Unions professionnelles (F.L.U.P. ou L.F.P.L.U.) que l'on a accusée assez comiquement d'être révolutionnaire et marxiste et de vouloir changer totalement les structures politiques actuelles. En réalité, cette fédération est composée en partie de mécontents du mouvement de Shita, en partie de certains intellectuels plus ou moins acquis aux idées révolutionnaires, ou intéressés par le mouvement Baas ou même peut-être influencés par l'idéologie des Frères musulmans. Mais ceux-ci semblent a priori être les moins nombreux et, vraisemblablement, Salah Ammar, quand il fonda la L.F.P.L.U. en 1959, prit comme adhérent des gens qui reprochaient à Shita sa modération ou même ses ambitions personnelles. Salah Ammar, dont l'activité nationaliste fut grande, ne garda pas la présidence très longtemps; il eut comme successeur Ibrahim Haafiz Ramadan. Dans l'ensemble, les leaders du L.F.P.L.U. étaient plus instruits que ceux du L.G.L.U. Dans cette Fédération, se groupent les syndicats des banques, une partie des ouvriers du pétrole, les employés des services de liaison libyo-américains, les charpentiers, les boulangers, les hôteliers...

Dès le début, l'opposition entre Shita et le L.F.P.L.U. est assez vive. Elle aboutit rapidement à une mise en accusation du L.F.P.L.U. par Shita. Cette accusation portée devant les tribunaux permet, grâce à l'acquiescement du L.F.P.L.U. et l'échec de Shita, une reconnaissance indirecte de la Fédération, alors que le gouvernement se refusait à lui donner toute existence légale. On dit que dès ce moment, le L.F.P.L.U. aurait reçu de l'aide financière de l'Est et non de l'Occident, mais ce genre d'accusation ainsi que les histoires de concussion, abondent dans le syndicalisme libyen. Le L.F.P.L.U. commence à remporter certains succès à l'intérieur, il affirme dès lors avoir douze

formations syndicales affiliées, dont quelques-unes viennent du L.G.L.U. de Shita. Quant aux effectifs publiés par chacune des fédérations, ils sont aussi extravagants d'un côté que de l'autre, et l'on doit se garder de leur accorder trop de crédit.

Les activités de la L.F.P.L.U. sont tout de suite nombreuses : lectures faites par des leaders tels que Haafiz Ramadan ou Abdul Majid, président du comité de contrôle, création de coopérative à prix réduits, écoles syndicales sous la direction de l'I.L.O., cours du soir pour permettre aux ouvriers d'acquérir une meilleure formation dans leur métier et dans le syndicalisme, cours de langues, etc.

Il est certain que l'instruction plus poussée des dirigeants a joué un rôle important dans l'organisation de la fédération; Haafiz Ramadan est un homme lettré, Abdul Majid a travaillé à l'Unesco et fait partie de la Cour Suprême de Libye. Cependant l'activité et l'influence de la L.F.P.L.U. ne sont pas très importantes. On doit constater tout de même que son action est responsable d'un certain malaise dans le L.G.L.U. Le gouvernement et une partie de l'opinion souhaitent une fédération unique, ou tout au moins une certaine entente entre des organismes poursuivant le même but : la défense des intérêts généraux des ouvriers.

Si cette entente se fait, elle se fera sûrement à partir d'une attitude commune vis-à-vis des compagnies pétrolières ou des bases militaires, seules entités contre lesquelles tous les Libyens se retrouvent unis.

Si les deux grandes fédérations couvrent l'ensemble du pays, il n'en est pas de même des différentes Unions syndicales qui les constituent. Ces syndicats sont d'abord particuliers à chaque province, et se rattachent, selon l'opinion de leurs leaders à l'une ou l'autre fédération. Il y a par exemple un syndicat des ouvriers du pétrole pour la Tripolitaine, et un autre pour la Cyrénaïque; le processus est le même pour tous les autres syndicats. Il est donc intéressant de faire une étude rapide de quelques unions syndicales de chacune des deux provinces : Tripolitaine et Cyrénaïque. En ce qui concerne le Fezzan, dont les formations syndicales sont encore inexistantes, on ne peut que présenter simplement sa situation actuelle.

C'est en septembre 1957 qu'est créée par Abdul Kekhia l'Union des ouvriers du pétrole de Tripolitaine. Mais dès le début de sa fondation, l'Union connaît des difficultés nombreuses. Le gouvernement provincial refuse de la reconnaître et, à l'intérieur du syndicat, des différents surgissent entre les ouvriers dont certains refusent d'appartenir à la fédération de Shita. C'est d'ailleurs à partir de ce moment que l'Union de Kekhia se sépare définitivement du L.G.L.U. D'après ce que l'on peut comprendre, Kekhia, après avoir essuyé un refus de la part du gouvernement libyen à une demande de subsides, est contacté à la fois par les U.S.A. et l'U.R.S.S. En outre, dans l'Union, certains syndicalistes sont de sentiments pro-nassérien et d'autres sont pro-irakiens (ceci, après l'arrivée au pouvoir de Kassem) et bientôt ces deux tendances se scindent. Beaucoup d'ouvriers hésitent à adhérer à l'Union par crainte d'être renvoyés des firmes, mais à ce sujet, une réaction se produit bientôt dans la population et dans le gouvernement contre les conditions

imposées : renvoi sans préavis, non paiement des heures supplémentaires, et absence de réglementation fédérale sur le travail.

Kekhia se retire du syndicat en 1959, chassé en raison, dit-on, de ses idées marxistes. L'opinion de Kekhia sur Shita a un certain intérêt : il affirme que celui-ci est trop lié au gouvernement financièrement pour pouvoir avoir une action syndicale pure, et que Shita a été pendant un certain temps pro-américain.

Avant son départ, Kekhia a en partie réussi à faire reconnaître son Union et à obtenir pour les Libyens des postes importants dans les firmes pétrolières. Sa carrière ne se termine pas là ; il poursuit son instruction syndicale en Italie, aidé par la Fédération africaine du Travail (F.A.T. ou A.F.L.) et par les U.S.A. Puis il abandonne définitivement le syndicalisme pour ouvrir une agence commerciale. Si une place à part doit être faite à Kekhia pour son rôle déterminant dans la création de l'Union pétrolière, il ne faut pas oublier pour autant certains de ses successeurs. Après la reconnaissance officielle de l'Union le 31 mai 1958, l'assemblée générale des travailleurs élit un conseil de onze membres pour un an, plus six remplaçants pour les cas de défection, et un comité de contrôle de trois membres. Le successeur de Kekhia au poste de président est Abdul Majid, avec comme secrétaire Ali Batar. Cette situation dure très peu de temps et de nombreuses mutations interviennent dans les postes de président et de secrétaire.

L'histoire de l'Union devient alors plus compliquée. Il semble qu'il y ait eu d'une part Batar et Dukali (un des leaders du syndicat) qui désiraient que le syndicat entre à nouveau au L.G.L.U. et, d'autre part, qu'un certain nombre de leaders et d'ouvriers voulaient rester indépendants. Après de nombreuses péripéties, on en vient à un vote au cours duquel les ouvriers refusent à la majorité l'association avec la fédération de Shita, et Dukali est renvoyé ainsi que ceux qui optent pour le L.G.L.U. Buldagusa, l'un des principaux fondateurs de l'Union avec Kekhia et membre du comité de contrôle, affirme qu'ils ont environ deux mille membres, ce qui est important si l'on songe aux difficultés premières, aux luttes intérieures et à la répugnance des ouvriers à appartenir à une union non reconnue par le gouvernement.

Car, même après 1959, de nombreuses firmes pétrolières refusent encore de reconnaître l'Union, prétendant que les syndicats qui la forment ne sont pas valables parce que tous les ouvriers ne sont pas embauchés par l'intermédiaire de l'Office du travail...

La loi de 1958, en refusant aux Compagnies la possibilité d'interdire les réunions syndicales sous peine d'amende, leur permet de se développer. Quant aux journaux syndicaux, tout au long de cette affaire ils adoptent des positions différentes. Si At-Talia, organe du L.G.L.U., s'attaque aux étrangers « qui viennent prendre la place et l'argent des Libyens », *Al-Libi*, quotidien plus à gauche et partisan du L.F.P.L.U. écrit que « le peuple libyen a plus de ressentiment contre le gouvernement qui permet aux étrangers d'entrer dans le pays ». L'opposition générale qui se manifeste à l'encontre des Compagnies pétrolières est surtout provoquée par les licenciement injus-

tifiés, la réservation des postes importants aux étrangers et le manque de considération qui entoure les ouvriers libyens. Placées dans cette situation, les Compagnies font quelques efforts pour augmenter le nombre des ouvriers, et donner à certains Libyens plus de responsabilités. Elles établissent aussi des programmes d'étude destinés à la formation des cadres. Enfin, le L.G.L.U. négocie des contrats collectifs avec contrôle des salaires. Depuis lors, étant donné l'évolution de la politique pétrolière libyenne, les conditions de travail s'améliorent.

La Cyrénaïque, dans ce domaine comme dans bien d'autres, se différencie de la Tripolitaine. Au lendemain de la guerre, la province avait beaucoup souffert et là encore c'est l'administration britannique qui reconstitue son organisation politique. Mais la situation dans le domaine du travail est particulièrement grave et la région est retournée à un état de pauvreté extrême. Les Anglais essayent de réduire le manque d'emploi par de grands travaux publics, mais il est évident que les ouvriers, dont le sort dépend uniquement du bon vouloir anglais, n'ont pas la possibilité de se grouper en syndicats. Au moment de l'indépendance, quand la première législation sur le travail est créée, bien qu'elle concerne uniquement la Tripolitaine, le mouvement syndical cyrénien peut se développer sans contrainte et en dehors de toute influence étrangère. En 1952 la première Union professionnelle est créée grâce à R. Nayhoum qui passe pour être le premier syndicaliste libyen. Il est d'ailleurs devenu depuis président des syndicats libyens de Cyrénaïque. La première organisation syndicale à naître est l'Union des travailleurs du port; elle est suivie en 1953 de cinq associations nouvelles qui forment alors une fédération. Nayhoum, qui déjà avait tenté l'expérience syndicale sous l'administration britannique, devient dès cette époque président de la fédération qui groupe aujourd'hui quinze syndicats.

Il semble avoir calqué son organisation davantage sur les anciens mouvements fascistes que sur les syndicats occidentaux. Il refuse de faire de la politique et essaie de rester en bonnes relations avec le gouvernement sans lui demander une aide quelconque.

Il n'est pas associé au L.G.L.U. de Shita et se rapprocherait davantage du L.F.P.L.U. de Haafiz Ramadan. Quant à l'Union pétrolière cyrénienne, dont le leader est Muftah Sharif, son action est assez semblable à celle de l'Union de Tripolitaine; on y retrouve les mêmes revendications et les mêmes difficultés avec le gouvernement et les firmes.

En cas de conflit quelconque entre les Compagnies et les ouvriers, celui-ci est résolu par un tribunal spécialisé. Dans l'ensemble, les plaintes portent surtout sur les conditions de travail et d'emploi avec les mêmes thèmes d'opposition entre les différentes personnalités. Les principaux fondateurs de l'Union pétrolière furent U. Al Amaani, J. Ibrahim et Ibrahim Hamad. Ce dernier quitta la fédération de Nayhoum après lui avoir proposé une association avec Shita. Après le refus de Nayhoum, il partit et créa son propre syndicat, où il entraîna quelques personnes. Sa fédération a moins d'adhérents que celle de Nayhoum et il l'accuse aussi de communisme parce qu'il se rapproche du L.F.P.L.U. Il prétend aussi que Nayhoum dépend du gouvernement, mais il n'y a rien là de très réel ou qui repose sur un fon-

dement sérieux. Les relations entre les deux mouvements restent cependant dans l'ensemble assez bonnes.

Peut-être les efforts des principaux leaders syndicaux tendent-ils vers une grande fédération supervisant deux mouvements, qui recouvrerait les deux anciennes provinces, Tripolitaine et Cyrénaïque.

Le Fezzan n'en est pas oublié pour autant, mais il ne possède pas encore d'union syndicale. En fait, dans cette région, il s'agit avant tout d'implanter, une organisation du travail. S'il n'y a pas de syndicat au Fezzan, il y a cependant un directeur du travail : Abdul Garder, qui a beaucoup contribué à l'expansion économique de la province. Elle est d'ailleurs l'objet des convoitises des différents leaders de Tripolitaine et de Cyrénaïque qui espèrent y voir la naissance d'une formation susceptible de venir grossir les leurs. Mais, si l'on considère les faits objectivement, malgré l'amélioration des conditions de vie, les problèmes de main-d'œuvre et en particulier de main-d'œuvre spécialisée, sont encore trop aigus pour que l'on puisse espérer la création d'une union syndicale stable.

A la fin de la guerre, l'administration militaire française avait trouvé une province misérable où la plus grande partie d'une population déjà très faible était atteinte de maladies, d'anémie... En quelques années, grâce au programme d'éducation et de développement économique, mis en place d'abord sous l'occupation française, puis sous la direction des experts de l'O.N.U., la situation s'est améliorée. La population passe de 50 000 à 75 000 habitants, certaines maladies, trachome, tuberculose, régressent ou disparaissent. C'est à ce moment qu'Abdul Garder, avec les assistants de l'O.N.U. commence à envisager l'établissement de petites industries qui pourraient changer le sort du Fezzan. Mais la structure sociale de la population est encore très traditionnelle; c'est une population nomade, réduite à un niveau de vie très bas, à l'exception de quelques grandes familles, qui constituent une féodalité. Les efforts sont faits également en agriculture, pour créer des fermes modèles et améliorer les sols, tentatives qui n'ont pas encore abouti, et la situation dans ce domaine reste très mauvaise.

Tandis que les mouvements syndicaux apparaissent en Libye, et essayent de grouper autour d'eux un nombre toujours croissant d'adhérents, le gouvernement libyen prend conscience de cette force naissante et adopte vis-à-vis d'eux une attitude variable. Son rôle dans leur histoire est important tantôt favorable, mais pour essayer de les asservir, tantôt prenant des mesures de répression brutale envers les dirigeants.

La constitution libyenne contient peu de dispositions sur les conditions du travail, en dehors de quelques phrases assez vagues et de trois articles : articles 13 et 35 du chapitre 2 et article 38 du chapitre 3, stipulant que l'Etat libyen s'engage à développer le progrès économique et social et à n'imposer à personne de travail forcé. La Constitution promet aussi de fournir à chacun un niveau de vie confortable. Deux lois suivent quelques années plus tard, celle du 25 avril 1957 sur les assurances sociales et la loi sur le travail de 1958 à laquelle s'ajouteront des amendements, notamment celui du 19 septembre 1961, consécutif aux graves événements sociaux survenus la même

année. En fait, ces amendements refusent le droit de grève aux employés qui travaillent dans les services d'utilité publique et n'accordent ce droit aux autres ouvriers que selon une certaine procédure. En outre, le gouvernement ne reconnaît qu'une seule fédération, qui n'a le droit de s'affilier à une fédération internationale qu'après accord du ministre du Travail.

La loi sur les assurances sociales est élaborée par Mustapha Seraj, directeur de l'Institut des assurances sociales, en collaboration avec J. Pallologos, expert de l'I.L.O. L'étude en commence en 1959; il s'agit, semble-t-il, en grande partie d'une révision et d'un réajustement des institutions italiennes créées pour les ouvriers italiens. Sous l'occupation italienne, il n'existait qu'une base unique de remboursement pour les Libyens et leur famille n'était pas assurée. Désormais, les lois concernent tous les travailleurs, sans considération de nationalité ni d'âge. Cependant la loi ne s'applique ni aux artisans, ni à la police, ni à l'armée. Cette loi étend les droits aux femmes qui travaillent : congés, primes, congés de maternité, etc. Elle prévoit de plus une prime pour les femmes qui restent chez elles et des pensions pour les vieillards, les veuves et les orphelins... Les cotisations réparties entre les employeurs sont proportionnelles aux salaires; les soins médicaux et l'hospitalisation sont prévus non seulement pour les assurés, mais aussi pour leur famille et les pensionnés.

Ce système fonctionne dès 1960 et c'est également la même année que la loi sur le travail de 1958 commence à entrer en vigueur, grâce à l'Office d'inspection du Travail, dirigé à l'époque par quatre inspecteurs. Leurs fonctions consistent à veiller à l'application de la loi dans les entreprises; ils s'occupent aussi de régler les conflits qui peuvent éclater entre employeurs et ouvriers. Leur rôle d'arbitre fut assez souvent déterminant, et ils réussirent à éviter certaines grèves. Tout ceci reste à l'état embryonnaire et l'attitude du gouvernement change dès l'installation des Compagnies pétrolières et avec l'inflation qui suivit le « Boom » du pétrole. Il y a alors un premier durcissement à l'égard tout au moins des adhérents du L.F.P.L.U. lors de la grève des employés de l'hôtellerie, que le gouvernement refuse de reconnaître en tant que grévistes et syndicalistes, mais qu'il considère comme des émeutiers. En outre, la législation du travail ne s'applique pas à une grande partie de la population libyenne qui est rurale et nomade. Dans le secteur secondaire, cette loi est plus ou moins respectée, en Tripolitaine par exemple, le règlement qui prévoit la journée de travail de huit heures n'est pas suivi; il en est de même pour l'âge minimum, les congés payés, etc.

C'est aussi à cette époque que commence l'exode d'une partie des populations rurales vers les villes, attirées par les hauts salaires payés par les sociétés étrangères. Cet exode entraîne une aggravation dans le domaine de l'agriculture et une inflation générale. Les rapports de la banque libyenne de 1959-60 reflètent cette situation et montrent le danger immédiat d'une politique de hausse des prix et d'importations trop importantes, alors que les exportations ne suivent pas le même rythme. Devant la situation catastrophique de l'agriculture libyenne, la plupart des terres délaissées sont en effet rachetées par les sociétés pétrolières pour leurs employés ou par des groupes d'affaire libyens dans le but de construire des immeubles pour le

personnel de ces sociétés, le gouvernement promulgue une loi interdisant la vente des terres aux étrangers. En outre il est obligé d'augmenter le salaire minimum qui passe de 25 à 35 piastres par jour, mais, dans le même temps, les loyers, les transports et tous les services en général subissent une hausse allant de 50 à 70 pour cent. Le décalage entre les salaires et les prix s'accroît donc et c'est à propos de la politique des salaires qu'éclate un des premiers grands conflits entre le gouvernement et les syndicats; car ceux-ci demandent une majoration de l'échelle des salaires de 20 à 80 % et un minimum de 45 piastres par jour. le gouvernement accepte ces demandes pour les ouvriers dont le salaire est inférieur au minimum mais il refuse pour tous les autres. La réaction des syndicats est brutale, Salem Shita demande aussitôt aux ouvriers de déclencher une grève générale. La riposte gouvernementale suit aussitôt, on arrête Salem Shita ainsi que d'autres chefs syndicalistes. Le gouvernement, pour ne pas paraître entraver les libertés syndicales, cherche à donner à la grève un caractère politique en annonçant la présence d'un grand nombre de meneurs qui poussent les ouvriers à manifester dans des buts politiques. Les bureaux et les biens de l'Union sont confisqués, le gouvernement demande aux sociétés de chasser les ouvriers syndicalistes ou ceux qui veulent le rester. Après quelques jours, certains leaders syndicaux sont relâchés, d'autres comme Salem Shita et Ali Batar restent en prison. Mais Shita était aussi membre du bureau de la Confédération internationale des Syndicats libres (C.I.S.L.) qui réagit très vivement; M. Tulatz, secrétaire général adjoint, M. Goose, secrétaire de la C.I.S.L., ainsi que M. A. Tlili, leader de l'U.G.T.T., sont envoyés à Tripoli pour enquêter sur l'arrestation des leaders syndicaux. On leur refuse l'entrée en Libye et ils sont refoulés dès leur arrivée à l'aérodrome de Tripoli bien que possesseurs d'un visa d'entrée.

M. Bécu, secrétaire général de la C.I.S.L., écrit alors au roi pour lui rappeler que ces actes sont contraires aux lois syndicales internationales et que leur violation ne peut avoir que de fâcheuses conséquences pour la réputation de la Libye. Toutes les sections africaines de la C.I.S.L. soutiennent l'action d'Omar Bécu et protestent même auprès de l'O.I.T. (I.L.O.) contre les décisions du gouvernement libyen. Un accord est alors passé entre le gouvernement libyen et l'O.I.T. permettant la venue d'experts pour examiner les cas de Shita et de Batar. Parallèlement, le comité de solidarité de la C.I.S.L. réuni à Bruxelles les 18 et 19 septembre 1960, soutient le mouvement par un don en dollars destiné à aider les familles des grévistes. Comme les mesures prises par le roi et le gouvernement sont déclarées contraires à la fois au nouveau code du travail et à la convention de l'O.I.T., ceux-ci réagissent en publiant un amendement qui restreint fortement le droit de grève. La C.I.S.L. se plaint alors à l'O.I.T., arguant que ces décisions sont en opposition absolue avec les conventions internationales et les libertés syndicales. Ces interventions ne servent pas à grand-chose. Salem Shita et Ali Batar restent en prison, le gouvernement rejette l'invitation du directeur général de l'O.I.T., faite à Salem Shita, de participer au meeting de Genève. Le prétexte invoqué était le suivant: Salem Shita devait attendre en prison son jugement. La C.I.S.L. alors envoie un avocat pour défendre les dirigeants syndicaux; on ne lui permet pas de plaider, mais seulement

d'assister au procès. Salem Shita et Ali Batar ont pour défenseur un avocat libyen. Shita est condamné à quatre mois et demi de prison, et à une amende de 20 livres sous le chef d'accusation suivant : avoir non seulement poussé les ouvriers des services publics à la grève, mais encore avoir détourné des fonds de la fédération, accusation qui n'est pas retenue contre lui. Après avoir fait appel, Shita est acquitté et relâché fin décembre. Mukhtar Dukali, qui avait poussé les ouvriers du pétrole à la grève est condamné à trois mois de prison avec sursis et à une amende de 20 livres. Quant au rédacteur du journal du L.G.L.U., At-Talia, il doit payer 100 livres d'amende et le journal est suspendu pour huit numéros.

On accusa officiellement les leaders grévistes d'avoir détourné les fonds de leur Union, d'avoir voulu déclencher ces grèves dans un but politique pour cacher le fait qu'il s'agissait d'une épreuve de force entre le gouvernement et les syndicats. Il est certain qu'il y avait diverses raisons à l'attitude du gouvernement : l'activité trop grande de Shita et par suite sa popularité lui déplaisaient, mais il y avait aussi le désir de maîtriser le mouvement ouvrier, de le diriger pour éviter les revendications, et la crainte de le voir devenir une force agissante dont il lui faudrait tenir compte. Cette crainte est renforcée par le fait que Shita étant président de la Confédération internationale des Syndicats arabes, il se trouve forcément en relations assez suivies avec l'Égypte de Nasser. Or il est bien évident que le gouvernement libyen n'est pas favorable à la C.I.S.A. (I.C.A.T.U.) et qu'il craint toujours une intervention du Caire.

Sur le plan intérieur l'hostilité gouvernementale se manifesta déjà bien avant, à l'encontre d'Ibrahim Hamad, président de la Fédération des Syndicats libyens de Cyrénaïque; celui-ci avait été emprisonné pour « activités contraires à l'ordre » et sa fédération dissoute en juillet 1961. Il semble que le but du gouvernement libyen soit de favoriser la création d'une seule fédération syndicale soumise à ses ordres. On peut essayer d'expliquer l'attitude gouvernementale en précisant que, dans ces pays, il est souvent difficile de faire une différence entre une lutte réelle pour acquérir les libertés fondamentales ou de meilleures conditions de vie, et une opposition à un groupe gouvernant ou à l'État. Ce sont ces raisons qui paraissent être la base de ce sentiment de méfiance à l'égard de tout ce qui est étranger, ou de tout mouvement qui peut subir une influence extérieure, comme un syndicalisme lié à l'Égypte. La situation économique justifiait pourtant à elle seule les grèves : la mauvaise répartition des revenus, la poussée inflationniste ainsi que la dislocation sociale dont les proportions commençaient à être grandes, tout cela a largement contribué à faire éclater ces émeutes.

Par ailleurs l'absence de toutes garanties, de toutes libertés pour les ouvriers, l'interdiction de mouvements politiques et de toute opposition n'ont jamais donné au peuple une possibilité quelconque de s'exprimer librement. Il est probable que, si dans l'avenir une classe politique se forme face au gouvernement, ce seront les étudiants qui la dirigeront. Quoiqu'il en soit, des émeutes sporadiques éclatent encore en janvier 1962; elles sont les premières manifestations de la réaction de l'intelligentsia contre un régime trop conservateur, et laisse apparaître une certaine influence des partis socialistes

arabes comme ceux de la Syrie et de l'Égypte. Pour le moment, la politisation du syndicalisme semble être la seule voie offerte aux partis politiques pour s'exprimer.

L'entrée en jeu de la C.I.S.A. lors de ces grèves, s'explique par le fait que Salem Shita en est le président. Cette présidence peut sembler étonnante quand l'on songe que la C.I.S.A. est avant tout d'inspiration nassérienne, créée dans le but d'élargir le syndicalisme afro-asiatique et de contrebalancer l'influence de la Confédération internationale des Syndicats libres à qui Nasser reprochait une position trop modérée vis-à-vis des Occidentaux. Au début la plupart des mouvements syndicaux africains se sont affiliés à la C.I.S.L. Elle a groupé notamment l'U.M.T. (Union marocaine du Travail), l'U.G.T.T. (l'Union générale des Travailleurs tunisiens) et l'U.G.T.A. (Union générale des Travailleurs algériens) ainsi que bien d'autres.

Dès sa création, elle prône la liberté des pays africains, leur indépendance, et prend toujours position contre le colonialisme soit en aidant les leaders politiques exilés, soit en formant des cadres politiques et syndicaux. Malgré cela, il ne semble pas que la C.I.S.L. ait voulu se rapprocher des mouvements similaires des pays de l'Est; elle n'a jamais eu d'attitude très pro-chinoise et est restée toujours neutre dans les conflits entre l'Est et l'Ouest.

Cette tiédeur en politique internationale facilita peut-être la popularité de la C.I.S.A. dont les relations, d'abord très amicales avec les pays de l'Est, changèrent rapidement pour aboutir à une rupture totale. Les rapports entre les deux confédérations suivirent la même voie, amicaux au début, puis vraiment hostiles, et de nouveau amicaux. Comment Salem Shita, leader d'un mouvement syndicaliste secondaire et représentant, malgré tout, d'un pays pour le moins traditionaliste, est-il devenu président de la C.I.S.A. Ceci est dû, pour une bonne part, à un de ces nombreux hasards de la politique arabe, et résulte, de manière indirecte, de la réunion de l'Égypte et de la Syrie quand elles formèrent la R.A.U. A cette époque le président de la C.I.S.A. était syrien, le secrétaire général égyptien. Il était difficile de maintenir cet état de fait qui donnait les deux principaux postes d'une confédération arabe internationale à des ressortissants d'un même pays.

Après un vote de la C.I.S.A., Salem Shita fut élu président à l'unanimité. Vers la fin de l'année 1959, l'aggravation des relations entre l'U.R.S.S., l'Irak et l'Égypte pousse la C.I.S.A. à se rapprocher de la C.I.S.L. et on cherche dès lors à fonder une seule Fédération africaine qui prendrait le nom de « Fédération générale des syndicats africains » (F.G.S.A. ou A.A.T.U.F.). Là encore les divergences de vue apparurent très tôt et lors du congrès, tenu à Casablanca en mai 1961, la Fédération se scinde en trois mouvements, la plupart des pays prenant des positions conformes à la nature de leur gouvernement. On retrouve donc, d'un côté les pays socialistes ensemble et, de l'autre côté, les pays plus traditionnalistes. Ainsi se forme la Confédération des Syndicats africains (C.S.A. ou A.T.U.C.) dont le siège est établi à Dakar et qui groupe la Tunisie, le Sénégal, le Kenya, la Libye, etc. Son Président est M. Tlili, président de l'U.G.T.T. Tous les membres de la C.S.A. ont le droit de faire partie d'une autre confédération internationale;

23 membres de la C.S.A. restent affiliés également à la C.I.S.L. et 12 à la Confédération internationale des Syndicats chrétiens. La Libye entre à la C.S.A. Celle-ci prend quelques décisions générales telles que : rejet du communisme, mais également du capitalisme, position de neutralisme entre les deux blocs... Le Maroc tient aussi sa conférence à Casablanca où se retrouvent tous les pays de tendance neutre. On aboutit à des plans de réalisation en commun, soit en matière économique, comme le marché commun arabe, soit en matière de défense.

Il est certain que la C.I.S.A. a joué un rôle déterminant dans le développement de la conscience syndicale africaine, mais, sans doute son existence trop liée au nassérisme lui a-t-elle nui auprès de certains adhérents africains. Après avoir évolué entre un anti-occidentalisme et un anti-socialisme poussés, la ligne de conduite de la confédération se stabilise dans un neutralisme à peu près équitable entre les deux parties, gardant toujours un caractère pro-africain et pan-arabe avec, comme souci permanent, la lutte contre le colonialisme, l'impérialisme et le sionisme. A cela s'ajoute le désir de voir passer certains pays arabes, jugés d'un traditionnalisme retardataire, dans le camp socialiste. Quant à la Libye elle reste, fidèle à l'image d'elle-même, traditionnaliste dans la forme, et cependant suspendue aux idéologies diffusées par Radio Le Caire. Les ouvriers surtout, sont sensibles aux mesures sociales préconisées par l'Égypte, telles que la présence de représentants à la direction des entreprises, la participation aux bénéfices, etc.

Après avoir essayé de présenter ce que furent les débuts du syndicalisme libyen, il est encore très difficile de prévoir son avenir. Pour le moment et sans doute, au moins tant que le roi Idris vivra, il est peu probable que les partis politiques, les réunions syndicales, les manifestations publiques seront permises.

Si on se réfère aux deux sources de révolution dans les pays sous-développés en général, et, dans le cas présent, aux pays du Moyen-Orient c'est-à-dire : l'armée et les étudiants, ce sont ces derniers, semble-t-il qui prendront la relève des mouvements sociaux. Les nombreuses manifestations, les grèves, les fermetures des universités ainsi, que les émeutes hostiles aux étrangers et aux sociétés pétrolières trahissent le malaise des intellectuels libyens. Mais ceux-ci sont encore en très petit nombre et la classe dirigeante ou possédante, reste en grande partie tributaire des sociétés et des capitaux étrangers, notamment anglais et surtout américains, implantés dans le pays.

Yolande MARTIN.

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

B.I.T. — *Les problèmes du travail en Afrique du Nord*. Genève, 1960.

HAJJAI (Salem Ali). — *The new Libya*. Tripoli Government Printing Press, 1967.

MANTHAN (R.). — Problèmes de la Libye. Extrait des *Annales de la Faculté des Lettres d'Aix*, tome XVII.

- NORMAN (J.). — *Labor and politics in Libya and North Africa*. New York, Bookmann Associated, 1965.
- ROSSI (P.). — *Libye*. Lausanne, éditions Rencontre, 1965.
- SARKIS (N.). — *Le pétrole et les économies arabes*. Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1963.
- Annuaire de l'Afrique du Nord*. — Chroniques libyennes, 1963.
- Cahiers de l'Orient Contemporain*, 1961.
- Banque de Libye. — *Rapport annuel 1959-60-61-62*.
- Banque de Libye. — *Bulletin économique mensuel 1965*.
- Banque de Libye. — *A brief history of its first decade 1956-66*.
- The Middl East Journal*, 1961-1962-1963.
- Pétrole information* (revue mensuelle, Paris, 1960-61.